

2023-06/07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Jacques BERENGER, Corine GUIGNON, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Céline PELLISSIER, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Marie MEYER, Pascal MONTLAHUC, Timothée KOENIG, Karine CACHELEUX

Absents excusés : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Sandrine BUIRON (pouvoir à Céline PELLISSIER), Jean-Christophe CHAUTARD (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER), Cécile AUTRAN (pouvoir à Jean-Luc ANTONINI)

Absents : Isabelle DERBES

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS 16

VOTANTS 21

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES SERVICES
DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU VAR POUR LA
CREATION DE « L'ACCUEIL ADOS »**

Vu l'article R.227-1 II du code de l'action sociale et des familles ;

Monsieur le Maire informe le conseil que pour se conformer aux dispositions de l'article R.227-1 II du code de l'action sociale et des familles, il convient de signer une convention avec les services départementaux de l'Education Nationale officialisant la création d'un accueil ados.

Dans la pratique, les adolescents de 14 à 17 ans, sont accueillis quartier Gacherelle au sein de la « Maison Poule ».

Cette structure désormais officiellement reconnue par les service préfectoraux concernés doit faire l'objet d'une convention ci-jointe.

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer cette convention d'une validité d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Le conseil oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la direction des services départementaux du Var la convention ci-jointe créant officiellement « l'accueil ados »

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

A blue ink signature consisting of several fluid, overlapping strokes.